

Concours externe CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION

analyse d'une situation éducative (Épreuve commune/epreuve écrite 2)

Concours/Examen : CPE externe Épreuve : 2 N° sujet :

Section-option/S spécialité/BAP/Domaine :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Question 1 :

Pour comprendre en quoi la coéducation est un élément essentiel au bon être et à la réussite des élèves, nous verrons tout d'abord la définition de la coéducation et de la communauté éducative, puis nous nous intéresserons à son rôle dans la qualité du climat scolaire, et pour finir à sa place dans la lutte contre le décrochage scolaire.

Le bien-être et la réussite des élèves, qui se doivent d'être les finalités de la politique éducative des établissements via le projet d'établissement et de vie scolaire, conditionne l'obtention des diplômes, l'insertion scolaire sociale et professionnelle et la construction ^{individuelle} des élèves comme futurs citoyens insérés dans la société d'aujourd'hui et de demain. Le concept de coéducation peut être défini comme la place des parents dans la communauté éducative. Le travail éducatif mené envers les élèves se fait main dans la main avec les parents et les autres membres de la communauté éducative.

La communauté éducative rassemble donc tous les acteurs qui interviennent ou ont un rôle à jouer dans la vie de l'élève, et qui contribuent ainsi à leur réussite au sens large. Ces acteurs sont internes (dans le lycée, l'équipe pédagogique, le CPE, l'infirmière, la vie scolaire, etc) et externes (les parents, les maîtres de stage, des partenaires associatifs ou sociaux, ou encore institutionnels). Le document 3. précise l'importance cruciale de l'adhésion des familles au projet pédagogique et éducatif et le document 6. les définit comme "partenaires".
des

Le climat scolaire est un élément incontournable dans l'ancrage scolaire et plus largement dans les conditions optimales de l'environnement des élèves qui leur confèrera bien-être et réussite. Le climat scolaire est caractérisé par 5 dimensions (Janosz, Georges et Parents 1998) et le document 4 en présente plusieurs dans l'outil de diagnostic de l'internat : climat de justice, climat de sécurité, climat éducatif, climat relationnel, auxquels il faut rajouter le climat d'appartenance. Pour travailler la qualité du climat scolaire dans un établissement, il y a 7 leviers dont la coéducation. L'internat,

Comme le décrit le document 4, peut constituer un véritable levier éducatif et la qualité du climat scolaire doit y être travaillée. En effet, l'internat, dans l'enseignement agricole, accueille près de 60% des élèves (source: dossier de presse de la rentrée 2025 du NASA). L'internat est plus qu'un lieu d'hébergement, c'est un lieu de vie, un facteur de réussite pour les élèves, et souvent un projet familial... Il n'est pas rare qu'avant l'élève, ses parents voire ses grands parents aient fréquentés son lycée agricole, même déjà peut être comme internes. Le document 3, qui décrit les internats d'excellence, souligne l'importance de son déclassement et de son intégration dans la vie de l'élève. Il est important que la politique éducative de l'établissement continue à l'internat et que l'ensemble des actions soient cohérentes.

Ensuite, dans la lutte contre le décrochage scolaire (processus qui conduit un élève à quitter la formation initiale avant l'obtention d'un diplôme), le rôle des parents et de la coéducation est primordial. À la première étape, celle de l'ancrage scolaire, le climat scolaire et la coéducation doivent soutenir la persévérance scolaire. La détection des premiers signes avec l'absentéisme notamment doit aussi impliquer les parents. Le CPE et son équipe de vie scolaire

doivent être en lien avec les familles pour prévenir, alerter, comprendre et détecter. Enfin, les actions de remédiation ne peuvent se faire sans un dialogue et une adhésion des familles au projet proposé.

Pour finir, la coéducation est importante à d'autres moments dans la vie de l'élève. On peut par exemple citer dans la justice scolaire, le rôle et l'implication des parents en cas de manquements au règlement intérieur. Ils se doivent d'être informés, voire présents lors d'un conseil de discipline ou d'une commission éducative par exemple. Leur accord est indispensable à des mesures de responsabilisation ¹⁴⁰² ou d'alternat
Un travail en amont est nécessaire avec des rencontres des parents et l'instauration d'un dialogue pour expliquer le fonctionnement et les règles de l'établissement, et les attendus de chacun. Un autre sujet sur lequel la coéducation est cruciale dans la réussite des élèves est l'orientation et la construction ^{pour son insertion} du projet personnel de l'élève, elle ne peut se faire sans les familles. Le CPE, dans sa mission de compréhension globale de la situation des élèves, est en relation avec les parents. Cela l'aide à comprendre les raisons et proposer des solutions en cas de difficultés. Enfin, certains parents sont plus familiers de ce lien avec l'établissement pour le suivi des élèves. C'est par exemple

Concours/Examen : CPE externe Épreuve : 2 N° sujet :

Section-option/S spécialité/BAP/Domaine :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Le cas des jeunes à besoins éducatifs particuliers pour lesquels se réunit une ESS (équipe de suivi de scolarisation, document 1) ^{souvent} à chaque début de cycle d'étude (classe de 2nd ou 1^{er} et 1^{er} année de BTS), par le renouvellement de la validation NAPH et l'attribution des moyens techniques et humains. Le CPE est également présent

Pour conclure, on peut dire que la coéducation est un élément essentiel au bien être et à la réussite des élèves car elle est indispensable dans les orientations pour un climat scolaire de qualité dans l'établissement et notamment à l'internat. Elle joue un rôle crucial dans la lutte contre le décrochage scolaire à différents stades et l'implication des parents est importante, et doit être continue à différents moments de la scolarité des élèves dans les

Question 2 :

Les EPLEFPA (établissements publics locaux d'enseignement et de formations professionnels agricoles) disposent de nombreux leviers pour favoriser les relations avec les parents et les impliquer dans la réussite des élèves accueillis. Certains freins sont aussi inhérents aux types de publics accueillis, et les EPLEFPA doivent les prendre en compte pour tenter de les contourner ^{ou} les surmonter grâce à des actions spécifiques.

Nous allons d'abord nous intéresser à 4 leviers dont disposent les EPLEFPA. En premier lieu, les établissements peuvent s'appuyer sur les APE (association de parents d'élèves). Comme l'illustre le document 6, lors d'une assemblée générale, des représentants de l'EPLEFPA peuvent être présents pour expliquer les grands projets actuels du lycée, les priorités de la politique éducative, l'importance de la mobilisation des parents dans la scolarité des élèves et leur présence ou représentation dans différentes instances. Le document 2 mentionne également des événements : organisés par l'APE. On peut facilement imaginer que ceux-ci pourraient avoir lieu dans l'établissement, avec la participation

des élèves, voire être coorganisés avec l'AUESA lors d'actions conjointes pour subventionner des voyages d'études par exemple (Loto, Tombola, etc.).

Le document 6 explique également que l'APE permet aux parents d'accéder à des informations importantes sur l'établissement où est scolarisé leur enfant, et qu'à ce titre, l'APE peut permettre de diffuser de l'information sur les actions menées concernant leurs préoccupations. On peut par exemple citer le rythme des élèves, la question alimentaire, la prévention et lutte contre la violence, discrimination et harcèlement. Si un groupe adultes relais (GAR) est mis en place au lycée pour favoriser le vivre ensemble et lutter contre le harcèlement, l'APE peut être le relais de cette information auprès des parents qui peuvent ainsi rejoindre le GAR s'ils souhaitent (document 5 concernant le plan de lutte contre les violences et les discriminations).

Le réseau des anciens (comme le mentionne le document 6) peut aussi être mis à disposition pour la valorisation des élèves, des familles, et de la coéducation. P'ailleurs certains parents peuvent en faire partie. Lors de la remise des diplômes par exemple, il est importants que l'APE et l'association ou réseau des anciens élèves soient conviés voire co-organisateurs.

La présence des parents dans les conseils et

Instances de l'établissement est importante (conseil intérieur, d'administration, de centres, de classe, etc.). Le document 6 décrit ce droit : de participation à la vie scolaire de la loi de 1989. C'est en effet dans ces instances que sont prises les décisions et orientations stratégiques de la politique de l'établissement.

Enfin, les familles sont souvent ancrées dans le territoire et certaines exercent des activités agricoles. Elles peuvent être sollicitées et impliquées dans ce cadre, pour leur expertise professionnelle, leur lien avec le territoire ou leur réseau. L'enseignement agricole est caractérisé par un fort maillage et ancrage au territoire, et des relations proches avec les professionnels. C'est ce qui lui confère sa légitimité. À ce titre, il convient de favoriser et de travailler la relation avec les parents, qui peuvent être des professionnels du territoire dotés d'une expertise intéressante dans l'EPVFA.

Il est donc important de communiquer ^{avec} les parents, de construire des relations durables, et de favoriser leur implication dans la vie de l'établissement. Différents moyens peuvent être utilisés : Pronote, email, SMS, appel, courrier. Le document 3 rajoute à cette liste le site internet de l'établissement comme outil de communication avec les parents. Dans ce cadre, des actions spécifiques pour l'APC et le réseau

Concours/Examen : CPE externe Épreuve : 2 N° sujet :
Section-option/Spécialité/BAP/Domaine :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

des anciens, ainsi que des informations sur la place des parents dans la communauté éducative peuvent y figurer.

Dans une deuxième partie, nous analyserons les freins à la création de relation entre les parents et les établissements. En premier lieu, la méconnaissance et le manque d'information des parents sur leurs droits à faire partie de la communauté éducative et d'y jouer un rôle existent (mentionné par le document 3). Ensuite, les parents sont, pour la plupart, des professionnels actifs. Leur disponibilité peut être limitée concernant des réunions ou conseil qui auraient lieu à des heures de bureaux. Les parents agriculteurs sont eux - aussi, soumis à de fortes contraintes horaires (travail, foires, etc). La distance peut être un frein supplémentaire. Si près de 60% des élèves de l'enseignement agricole sont internes, cela signifie que les familles habitent loin.

Pour pallier les deux freins cités précédemment, une concertation (dans la mesure du possible) et une communication très en amont est indispensable quand la présence physique des familles est sollicitée ou requise dans l'établissement. Enfin, comme le présente le document 7, la langue et l'absence de culture ^{secondaire} de proximité avec l'école peuvent être des freins, notamment pour les familles des élèves issus de milieux défavorisés. Là encore, l'information et la communication peuvent pallier ces difficultés, la traduction pouvant être faite par exemple par les élèves.

En conclusion, différents réseaux et leviers existent et peuvent être mobilisés pour favoriser la relation avec les parents. Ces réseaux doivent être valorisés et servir de relais de l'information. Des freins sont aussi à considérer, et une communication bienveillante, pour expliquer le rôle, les attentes, les bénéfices et les priorités doit être privilégiée pour que les parents participent à l'amélioration continue de la qualité de vie dans les établissements et à la vie des établissements de façon générale.

(document 5).

Question 3 :

Les missions du CPE sont définies dans la note de service du 28 décembre 2017 et s'inscrivent dans le cadre général de la vie scolaire. Les 3 champs d'application de ces missions sont : la politique éducative, le suivi des élèves et l'organisation de la vie scolaire. C'est dans le second champ qu'est précisé en deuxième partie : Construire des relations de qualité avec les familles et les représentants légaux.

Comme dans tout projet, il convient de procéder à une analyse de la situation passée et actuelle avant de proposer des projets. Certains leviers peuvent déjà exister et ne demandent qu'à être repris ou continués. De plus, l'accord de la Direction et du chef d'établissement pour le mettre en place d'action est nécessaire en amont. Les initiatives doivent s'inscrire dans l'orientation du projet d'établissement, de vie scolaire, et certaines peuvent nécessiter l'approbation du conseil d'administration par exemple s'il y a des financements associés sollicités.

Le CPE a un rôle transversal et quotidien dans l'établissement, il travaille en équipe, avec l'équipe de la vie scolaire qu'il pilote, et avec l'équipe éducative (parents compris). Les axes présentés ci-dessous sont, eux aussi, revêtir ce caractère transversal, et être divisés selon la temporalité de la scolarité.

Avant l'accueil des élèves au lycée

Le CPE participe à l'organisation des actions de communication et de recrutement des établissements, notamment à travers les JPO (Journées portes ouvertes). C'est le premier lieu où peuvent commencer à se tisser des relations avec les futurs parents des élèves accueillis. La présence de l'APE et du réseau des anciens, qu'il peut solliciter, peut être pertinente pour aider à la promotion de la coéducation et présenter des événements ou actions mis en place (Fête de rentrée, cérémonie de remise de diplômes de l'année précédente pour la valorisation des élèves et le renfort du climat d'appartenance). Les parents actuels ou anciens parents peuvent aussi être de bons avocats pour expliquer les atouts de l'établissement. Le CPE peut, enfin, être à l'origine d'un panneau d'information spécifique au sujet de la coéducation, de l'importance de la présence des parents aux

Concours/Examen : CPE externe Épreuve : 2 N° sujet :

Section-option/S spécialité/BAP/Domaine :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

différents conseils et instances de l'établissement.
Il veut aussi solliciter les professeurs (principaux ou non)
et son équipe d'assistants d'éducation pour relayer
les messages lors de la prise en charge des familles
pour la mise du lycée pendant les JPO.

En amont et pendant la rentrée :

La réactivation et sollicitation de l'APE
doit se faire en amont de la rentrée scolaire. Le
CPE peut, par exemple, leur proposer de mettre à jour
les informations concernant l'APE (si certaines existent)
ou proposer leur ajout dans le dossier d'inscription
avec toutes les richesses d'informations envoyées aux
familles une fois l'affectation ou le passage en
classe supérieure validé. Le document 3 explique
bien l'importance que revêt la transmission aux
familles des informations liées aux dispositifs d'aide
et de soutien, et à la politique tarifaire et sociale
de l'internat et du service de restauration.

13. / 17

Un formulaire de candidature (ou de manifestation d'intérêt pour une future candidature) peut être ainsi glissé dans le dossier d'inscription, et ces parents déclarés volontaires et intéressés seront les ambassadeurs pour relancer la dynamique de création de lien avec les familles.

Lors de la journée de rentrée, au pendant la semaine d'intégration un soir, une réunion composée d'un temps d'information et d'échanges peut être prévue. Le CPE peut y expliquer rapidement le projet de vie scolaire, les priorités, et l'importance du rôle et de l'implication des parents. La forte proportion d'externes (70%) laisse penser que, comme vu dans la question 2, les familles habitent loin et sont soumises à des contraintes horaires fortes. Aussi, le CPE veillera à transmettre un calendrier prévisionnel annuel des différentes instances et conseils afin que les parents intéressés puissent anticiper, et se positionner selon leur disponibilités. ^{se organiser}

Durant l'année scolaire :

La création de liens avec les parents de façon globale favorisera leur implication progressive

et leur présence aux différents conseils et instances de l'établissement. Il s'agit d'un travail de fond. Ainsi, tous moments importants dans la scolarité des élèves est une opportunité pour renforcer ce lien qui, à terme, fera revenir les parents dans les instances. Aussi, la mise en avant, la formation et la sensibilisation des élections des représentants élèves aux instances et délégués de classe sont autant d'événements de la vie de l'établissement à communiquer sur les réseaux sociaux de l'établissement et sur le site internet. Les dates pour les salons d'orientation, le remplissage des fiches nouvelles, l'ouverture de parcours sup, et encore celles des futurs JPO sont à relayer auprès des parents et contribueront à recréer ce lien et cette implication perdue. Il est important de faire comprendre aux familles qu'à leur implication dans l'orientation de leurs enfants, peut s'ajouter leur implication dans la scolarité actuelle de leur enfants et qu'ils peuvent concourir à l'amélioration continue de leurs conditions de vie dans l'établissement et également à l'internat. Tout comme certains élèves sont élus délégués d'internat, il peut être intéressant que le CPE, à travers un sondage ou une enquête par exemple, questionne les parents pour faire émerger des doutes en amont d'une commission

internat ou restauration. La tenue de ces commissions peut être l'occasion d'inviter des représentants de parents d'élèves aussi.

Enfin, le relais d'actions extraordinaires, comme un prix remporté par l'équipe de TIEA du lycée, ou par un élève lors d'un concours d'éloquence ou de poésie, en direction des parents peut susciter leur intérêt et développer leur envie de prendre davantage part à la vie et au développement de l'établissement. Ce développement se fait via les conseils et les instances car c'est là que se discutent et décident les grands projets structurants des EPLEPPA. Le regard et l'expertise des parents d'élèves sont toujours très enrichissants, que ce soit lors d'un conseil de classe, d'une commission éducative ou d'un conseil intérieur.

En conclusion, la remobilisation des parents, leur participation et représentation aux différents conseils et instances ne pourra se faire qu'avec un travail de fond, coordonné et conjoint de l'ensemble de la communauté éducative. Il doit avoir lieu tout au long de l'année scolaire et de la scolarité des élèves. L'anticipation et la communication doivent être centrales dans les actions proposées. Le CPE, comme élément transversal de l'EPLEPPA et relais

Concours/Examen : CPE externe Épreuve : 2 N° sujet :

Section-option/S spécialité/BAP/Domaine :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

de la direction dans l'application de la politique
éducative de l'établissement, peut être force
de propositions dans ce sens et y travailler avec
l'ensemble de la communauté éducative (y
compris les quelques parents déjà impliqués
et les premiers nouveaux qui les rejoindront).

